



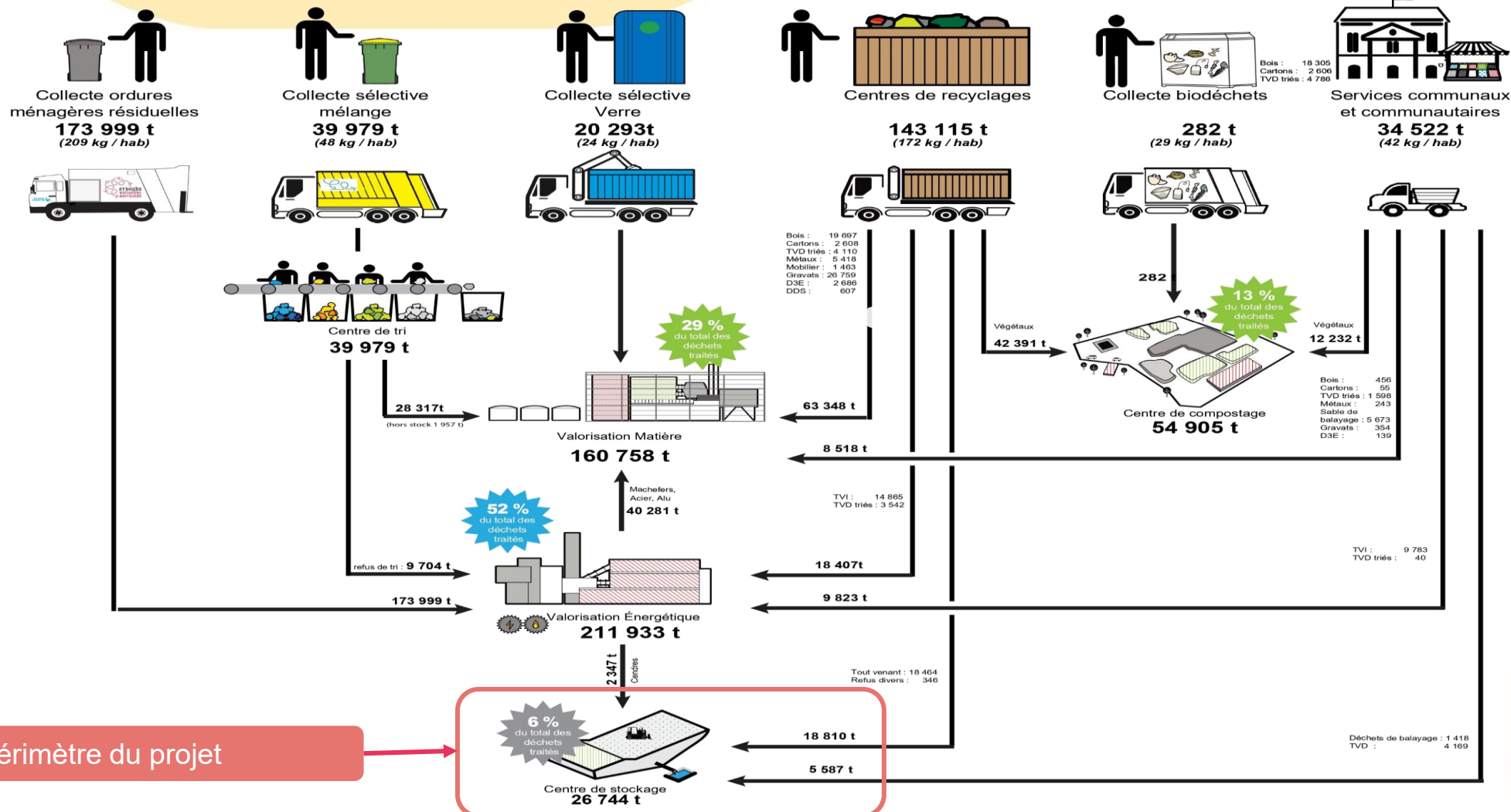
En route vers l'objectif zéro enfouissement en déchetteries !

Objectif : minimiser le volume de déchets amenés en site de stockage avec le développement de contrats avec des éco-organismes pour les filières soumises à la responsabilité élargie du producteur (REP), contrats qui permettent de donner une seconde vie aux objets quand cela est possible, ou le cas échéant de faciliter une valorisation matière

Schéma présentant les déchets collectés et traités par Bordeaux Métropole (2024)

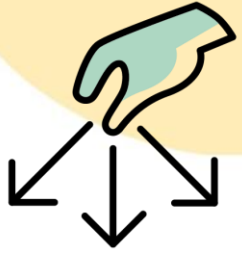
Déchets des ménages et assimilés
377 668 tonnes
(454 kg / hab)

Déchets des collectivités
34 522 tonnes



Périmètre du projet

Zéro enfouissement en déchetterie



Mise en place des contrats REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sur la quasi-totalité des déchetteries en septembre 2025 :

- PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)
- DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)
- Plâtres
- Multi REP (Articles bricolage et jeux jouets)
- TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures)
- Livres
- Huiles minérales

Répartition des déchets vers les nouvelles REP
Bennes auparavant fléchées à l'« Enfouissement »
deviennent des bennes de « Sur-tri » et sont
envoyées vers les plateformes de tri



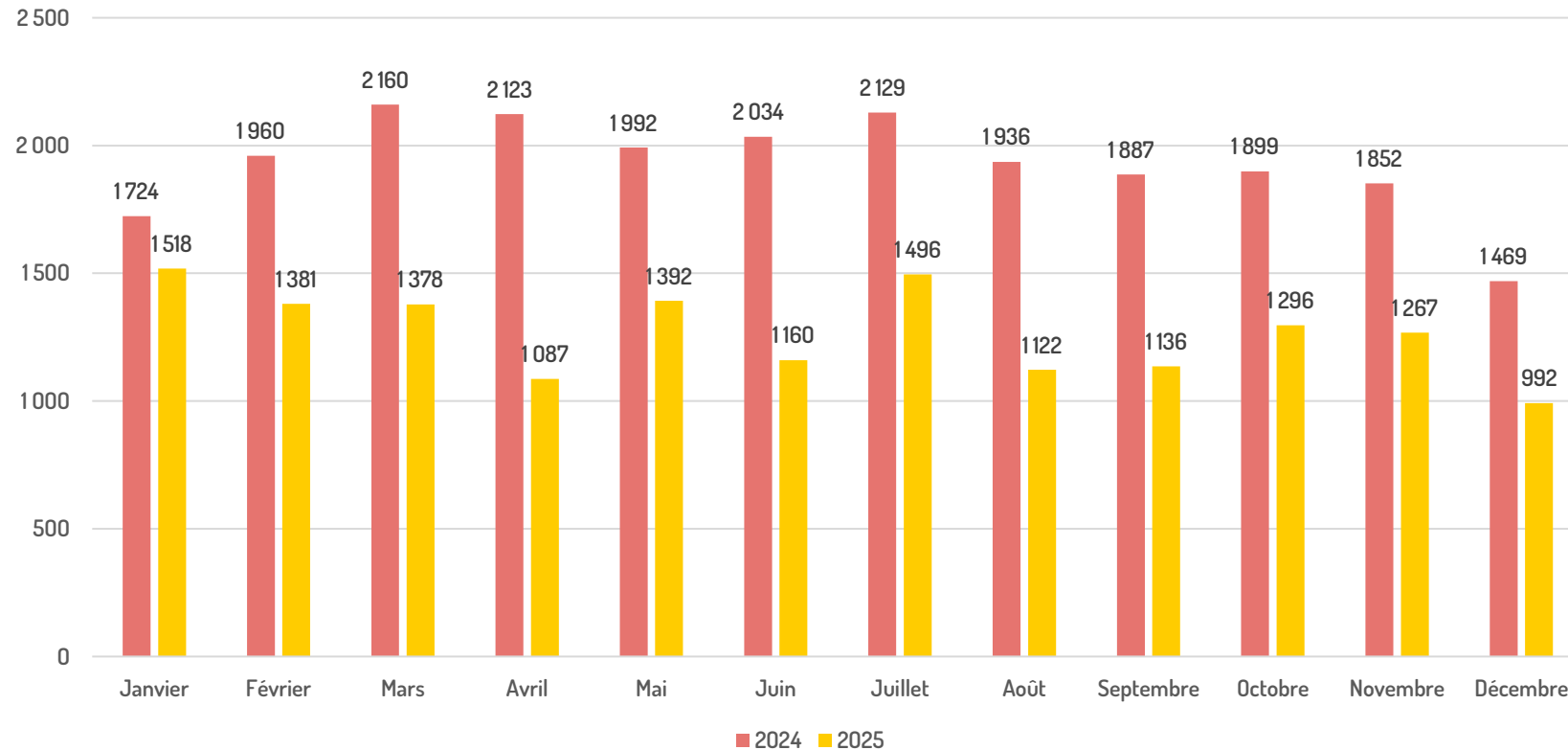
Objectif du nouveau marché depuis septembre 2025 :
80% valorisation énergétique / 20 % enfouissement



Zéro enfouissement en déchetterie



Résultats : baisse des tonnages de « Sur-tri » par rapport aux anciennes bennes « enfouissement »



2024 : 23 165 tonnes

2025 : 15 225 tonnes

-34%

Zéro enfouissement en déchetterie

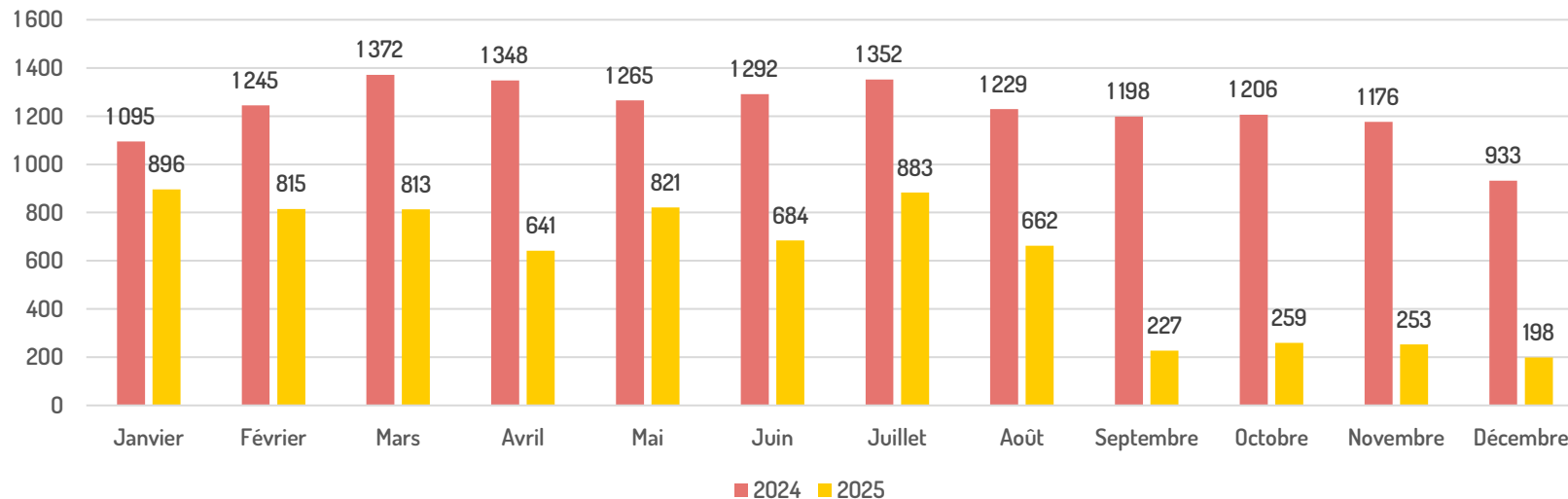


Résultats :
15 225 tonnes de « Sur-tri » restant



Marché de tri opérationnel en septembre 2025

Évolution des tonnages enfouissement **après tri**



-80% d'enfouissement
en moyenne sur les 3
derniers mois
(-51% sur l'année)

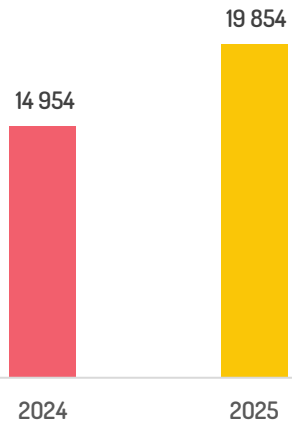
Zéro enfouissement en déchetterie



Résultats : transfert partiel des bennes « Enfouissement » vers d'autres flux valorisables

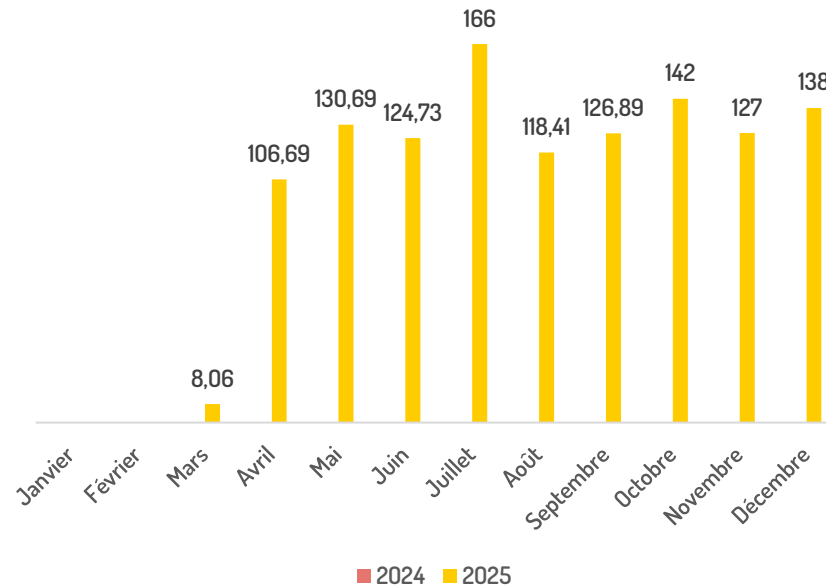
+33%
+ 4 900 tonnes

Incinération



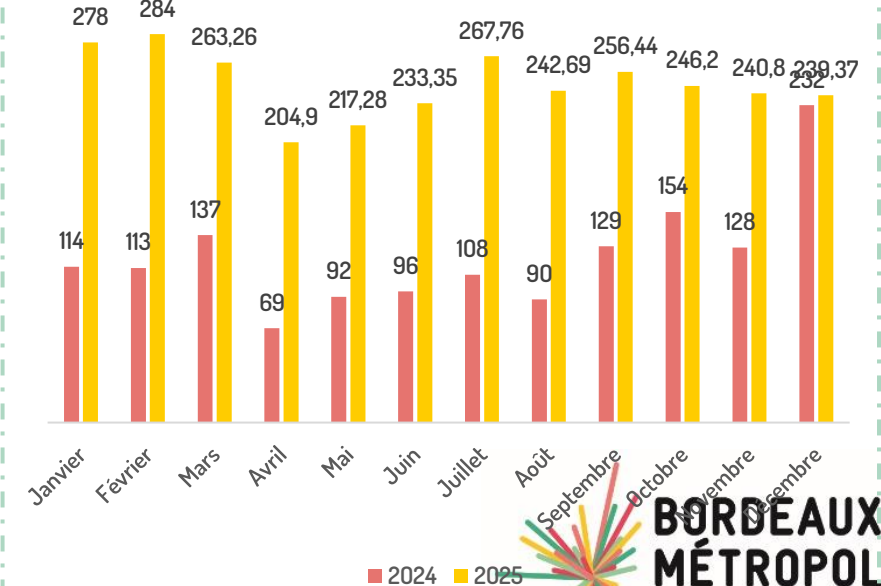
+ 1 188 tonnes

Plâtre



103%
+ 1 512 tonnes

Déchets d'Éléments d'Ameublement



Zéro enfouissement aux pôles territoriaux



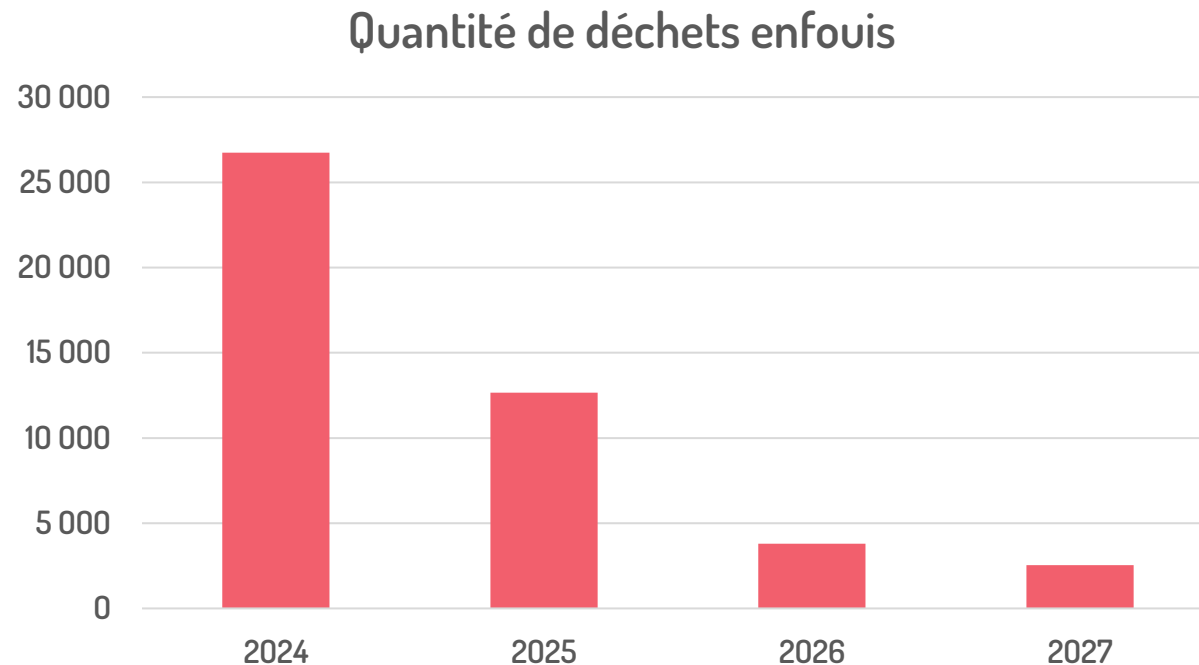
Mise en place progressive des contrats REP :

- 2025 : déploiement de la filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) pour les équipes de propreté urbaine
→ 10/15 tonnes/an/site
- 2026 : Accord obtenu par Ecomaison pour déploiement de la filière DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) pour l'ensemble des encombrants/dépôts sauvages récupérés par les sites territoriaux.
→ 2/3 des volumes des bennes « Enfouissement »
- Transformation des bennes « Enfouissement » et « Sur-tri » et envoi vers plateforme de tri.
- Prise en charge financière du traitement des DEA par Ecomaison.
- REP Pneumatiques : déploiement 2026 dans 6 sites territoriaux
- Le reste de la benne reste avec un objectif de tri 80/20.

Zéro enfouissement – Trajectoire 2026



Détournement de l'enfouissement opérationnel sur 100% des sites (déchèteries et pôles territoriaux).
Montée en compétences des opérateurs sur les consignes de tri.



Soit environ 0,6% de nos déchets partiraient en enfouissement à l'horizon 2027 (hors cendre UVE)



Bilan zéro enfouissement 2025

—

Fin